

TOME

16

SDAGE 2010-2015

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT N°6

DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU
Document de référence



DISTRICTS
Rhin et
Meuse

Résumé des dispositions prises pour l'information et la consultation du public sur le SDAGE et le Programme de mesures des districts «Rhin» et «Meuse et Sambre»

Novembre 2009

eau
2015 RHIN ET MEUSE



COMITÉ
DE BASSIN
RHIN•MEUSE

Directive 2000/60/CE du Parlement
et du Conseil du 23 octobre 2000
établissant un cadre pour une politique
communautaire dans le cadre de l'eau.

Préambule

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est composé de trois chapitres :

- Chapitre 1 : Objet et portée du SDAGE
 - Un volume commun aux deux districts du Rhin et de la Meuse (tome 1)
- Chapitre 2 : Objectifs de qualité et de quantité des eaux
 - Deux volumes distincts pour les districts du Rhin (tome 2) et de la Meuse (tome 3)
- Chapitre 3 : Orientations fondamentales et dispositions
 - Un volume commun aux deux districts du Rhin et de la Meuse (tome 4)

Par ailleurs, sont associés au SDAGE :

- Deux annexes, qui font partie intégrante du SDAGE et ont la même portée :

- Annexe cartographique
 - Deux volumes distincts pour les districts du Rhin (tome 5) et de la Meuse (tome 6)
- Glossaire
 - Un volume commun aux deux districts du Rhin et de la Meuse (tome 7)

- Dix documents d'accompagnement :

Document n° 1 : Présentation synthétique de la gestion de l'eau dans le district « Rhin » / « Meuse et Sambre »

- Deux volumes distincts pour les districts du Rhin (tome 8) et de la Meuse (tome 9)

Document n° 2 : Dispositions prises en matière de tarification de l'eau et de récupération des coûts dans les districts « Rhin » et « Meuse et Sambre »

- Un volume commun aux deux districts du Rhin et de la Meuse (tome 10)

Document n° 3 : Résumé du Programme de mesures du district « Rhin » / « Meuse et Sambre »

- Deux volumes distincts pour les districts du Rhin (tome 11) et de la Meuse (tome 12)

Document n° 4 : Résumé du Programme de surveillance du district « Rhin » / « Meuse et Sambre »

- Deux volumes distincts pour les districts du Rhin (tome 13) et de la Meuse (tome 14)

Document n° 5 : Dispositif de suivi destiné à évaluer la mise en œuvre des SDAGE des districts « Rhin » et « Meuse et Sambre »

- Un volume commun aux deux districts du Rhin et de la Meuse (tome 15)

Document n° 6 : Résumé des dispositions prises pour l'information et la consultation du public sur le SDAGE et le Programme de mesures des districts « Rhin » et « Meuse et Sambre »

- Un volume commun aux deux districts du Rhin et de la Meuse (tome 16)

Document n° 7 : Note d'évaluation du potentiel hydroélectrique du district hydrographique « Rhin » / « Meuse et Sambre »

- Deux volumes distincts pour les districts du Rhin (tome 17) et de la Meuse (tome 18)

Document n° 8 : Eléments spécifiques aux eaux souterraines découlant de la directive 2006/118/CE du 12 décembre 2006 (« directive fille » de la DCE) sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration - « Rhin » / « Meuse et Sambre »

- Deux volumes distincts pour les districts du Rhin (tome 19) et de la Meuse (tome 20)

Document n° 9 : Rapport environnemental du SDAGE du district « Rhin » / « Meuse et Sambre »

- Deux volumes distincts pour les districts du Rhin (tome 21) et de la Meuse (tome 22)

Document n° 10 : Guide des bonnes pratiques pour la gestion des milieux aquatiques dans les districts « Rhin » et « Meuse et Sambre »

- Un volume commun aux deux districts du Rhin et de la Meuse (tome 23)

A ces documents, s'ajoutent les deux volumes correspondant aux Programmes de mesures du Rhin et de la Meuse.

Liste des sigles utilisés :

- DCE : Directive cadre sur l'eau
- SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Les éléments relatifs à la Sambre sont traités dans un volume séparé.

Sommaire

Introduction	7
1. La participation des citoyens dans le bassin Rhin-Meuse – présentation générale...	7
1.1. Deux phases successives de consultation des citoyens	8
1.2. Différentes méthodes.....	8
1.3. Tous les avis analysés.....	8
2. La consultation des acteurs dans le bassin Rhin-Meuse	8
3. Les consultations transfrontières.....	9
Chapitre 1.....	11
La consultation des citoyens	11
1. La conduite de l’opération.....	11
1.1. La Commission Information du public du Comité de bassin.....	11
1.2. Le groupe national de suivi.....	11
2. Les outils de la consultation	11
2.1. Le questionnaire de la consultation	11
2.1.1. Constitution des questionnaires Rhin-Meuse	12
2.1.2. Un taux de participation satisfaisant et en augmentation	12
2.2. Le site Internet www.eau2015-rhin-meuse.fr	13
2.2.1. Toutes les informations de la DCE dans le bassin	13
2.2.2. Les documents mis à disposition.....	13
2.3. Le plan médias et la presse.....	13
2.3.1. Donner aux citoyens l’envie de participer	13
2.3.2. Un plan médias régional et national	14
2.3.3. La presse intéressée	14
2.4. Les réunions publiques	14
3. Les partenaires de la consultation	14
3.1. Les associations.....	14
3.1.1. Des associations très actives	14
3.1.2. Deux forums pour préparer les consultations.....	15
3.2. Les élus	15
3.2.1. Informer en amont	15
3.2.2. Des contacts personnalisés.....	15
3.3. Les services de l’État.....	15
3.3.1. Forum des services pour une feuille de route partagée	15

4. Les résultats	16
4.1. Le Comité de bassin a pris connaissance et a pris en compte les avis du public.....	16
4.2. Les thèmes et les « freins » récurrents	16
4.3. Qui a répondu ?	17
4.4. Des avis largement diffusés	17
4.4.1. Diffusion à tous les acteurs	17
4.4.2. Une synthèse nationale	17
4.4.3. Colloque européen de restitution des résultats – la Villette – 13 juin 2006	17
4.5. Evaluation	18
5. Relations internationales	18
5.1. Participation européenne	18
5.2. Séminaire européen de Fontevraud 13-14 novembre 2008	18
6. Coûts, retombées économiques	19
Chapitre 2.....	21
La consultation des acteurs.....	21
1. La conduite de l’opération.....	21
2. Les résultats	21
Chapitre 3.....	24
Les consultations transfrontières	24
ANNEXES.....	26
ANNEXE 1 : Le questionnaire de la consultation 2005.....	28
ANNEXE 2 : Le questionnaire de la consultation 2008.....	34
ANNEXE 3 : L’affiche de la consultation 2008.....	44
ANNEXE 4 : Tableau récapitulatif des réponses des assemblées en 2009	48
ANNEXE 5 : Déclaration environnementale.....	52

Introduction

1. La participation des citoyens dans le bassin Rhin-Meuse – présentation générale



En France, la loi de transposition de la DCE (Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000) du 21 avril 2004 a fixé le cadre de la démarche de la consultation du public en application de l'article 14 de la DCE et les responsabilités. Le public est consulté par grand bassin hydrographique correspondant à la mise en oeuvre des Plans de gestion des eaux, qui en France son inclus dans les SDAGE. Les opérateurs de la consultation sont les Comités de bassin sous saisine de l'autorité administrative, le Préfet coordonnateur de bassin. Le Ministère chargé de l'Ecologie exerce la tutelle, la coordination et le suivi de l'action publique et le rapportage à la Commission européenne.

Les maîtres d'oeuvre de la consultation sont les Agences de l'eau (directions de la communication) et, pour la partie réglementaire, les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de bassin. Pour la première fois, le public était invité par les Comités de bassin à donner son avis sur l'avenir de l'eau dans sa région.

Les deux phases de consultation des citoyens de 2005 et de 2008 se sont déroulées suivant un plan d'action identique :

- Diffusion d'un questionnaire auto administré sur l'eau adressé dans toutes les boîtes à lettres du district ;
- Diffusion précédée d'une campagne média pour garantir un porté à connaissance maximal de la consultation ;
- Possibilité de participer à la consultation par Internet ;
- Appui des associations pour animer et faire participer au débat ;
- Accès à l'ensemble des données de référence et à l'intégralité des documents de consultation sur le site Internet dédié.

1.1. Deux phases successives de consultation des citoyens

En application de la loi française, le calendrier a comporté deux phases successives de consultations des citoyens pour la préparation des plans de gestion des eaux (SDAGE) des districts hydrographiques Rhin et Meuse, partie française, auxquelles se sont ajoutées des phases de consultations des acteurs de l'eau :

- **La consultation 2005** (2 mai - 2 novembre) a porté sur les grands enjeux de l'eau issus des États des lieux validés par les Comités de bassin à l'issue de la consultation des acteurs de l'eau dans les bassins, sur le programme et le calendrier de travail ;
- **La consultation 2008-2009** (9 janvier – 11 mai) a porté sur les projets de plans de gestion des eaux de chaque district hydrographique (SDAGE) et les Programmes de mesures qui en découlent tels qu'ils ont été établis et proposés par les Comités de bassin pour la période 2010 – 2015. Elle a précédé la consultation des acteurs de manière à ce que ces derniers prennent en compte les avis du public.

1.2. Différentes méthodes

En 2005, les bassins ont choisi de tester différentes méthodes de consultation du public. Le Comité de bassin Rhin-Meuse a fait le choix de consulter chaque citoyen des districts hydrographiques Rhin et Meuse, partie française, en appuyant la démarche par une communication dans la presse régionale, à la radio et à la télévision mettant en scène des mascottes sympathiques Claq Claq la Cigogne et Bloup Bloup le Poisson. Le dispositif a été complété par l'engagement de partenariats forts avec des associations motivées pour susciter les opinions et les débats publics.

Le bassin Rhin-Meuse a été choisi comme bassin pilote pour ce mode de consultation. Rappelons que la Commission nationale du débat public, dans son avis du 6 octobre 2004, a considéré que la consultation ne pouvait pas être limitée aux acteurs institutionnels même de façon large mais devait viser tous les citoyens.

1.3. Tous les avis analysés

L'ensemble des questionnaires a été traité et analysé. L'Agence de l'eau en a confié le soin après appel d'offres à une société spécialisée. Toutes les données ont été rendues disponibles sur le site Internet www.eau2015-rhin-meuse.fr et sur simple demande à l'Agence de l'eau.

En 2008, l'ensemble des bassins français et d'outre-mer ont fait le choix de consulter chaque citoyen du bassin en application de la méthode testée dans le bassin Rhin-Meuse.

2. La consultation des acteurs dans le bassin Rhin-Meuse

La consultation des citoyens a été suivie de la consultation des assemblées. Cette dernière s'est tenue du 9 janvier au 11 mai 2009. Elle visait des instances locales (Conseils régionaux, Conseils économiques et sociaux régionaux, Conseils généraux, Chambres consulaires, Etablissement publics territoriaux de bassin, Commissions locales de l'eau) et deux instances nationales (Comité national de l'eau (CNE), Conseil supérieur de l'énergie (CSE)).

Comme pour les consultations des citoyens, une démarche d'exhaustivité et de transparence totale a été adoptée : tous les avis ont été examinés minutieusement et leur modalités de prise en compte sont disponibles sur Internet.

Par ailleurs, les Parcs naturels régionaux (PNR) et le Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) ont été consultés sur le SDAGE respectivement du 7 septembre au 7 novembre 2009 et en octobre 2009.

3. Les consultations transfrontières

Dès lors que les SDAGE Rhin et Meuse étaient susceptibles de produire des effets notables sur leur environnement, les autorités néerlandaises, allemandes, luxembourgeoises et belges ont également été consultées sur les projets de SDAGE à partir du 5 août 2005. La Suisse a également été sollicitée. Les remarques des différents pays ont été prises en compte.

Les modalités de prise en compte de l'ensemble des consultations et du rapport environnemental sont résumées dans la **déclaration environnementale** jointe en **annexe 5**, qui présente également les motifs ayant fondé les choix opérés par le SDAGE et les mesures destinées à évaluer ses incidences sur l'environnement.

Chapitre 1

La consultation des citoyens

1. La conduite de l'opération

1.1. La Commission Information du public du Comité de bassin

Pour le suivi et la mise en oeuvre de l'article 14 de la DCE et en particulier l'information, la participation et la consultation des citoyens, le Comité de bassin a mis en place une Commission Information du public en 2005.

La Commission comporte une trentaine de membres du Comité de bassin principalement représentatifs du collège des collectivités territoriales et des usagers de l'eau dont les consommateurs d'eau. Elle est présidée par un élu. On lui doit l'initiative, validée par le Comité de bassin, de l'entreprise pilote d'une consultation à grande échelle du citoyen sur les enjeux relatifs à l'eau.

1.2. Le groupe national de suivi

Pour la mise en œuvre de l'article 14 de la DCE, le Ministère chargé de l'écologie a mis en place un groupe national pour le suivi et l'évaluation des consultations de façon à veiller à la cohérence des actions mises en œuvre dans les bassins et au respect des figures imposées par la consultation réglementaire.

2. Les outils de la consultation

2.1. Le questionnaire de la consultation



Les documents de consultation (État des lieux, projets de SDAGE et de Programmes de mesures) étant volumineux et techniques, il a été décidé de mettre en place un **questionnaire autoportant** pour faciliter la consultation citoyenne.

Une partie du questionnaire comportait des informations nationales, communes aux bassins, et une autre partie était consacrée au questionnement spécifique aux districts hydrographiques dans les bassins.

Le questionnaire comportait un espace **d'expression libre**.

2.1.1. Constitution des questionnaires Rhin-Meuse

Pour la 1^{ère} consultation sur les enjeux de l'eau, afin de simplifier la lecture et la compréhension des 12 enjeux identifiés par le Comité de bassin Rhin-Meuse ainsi que le questionnement du public, ceux-ci ont été regroupés, dans le questionnaire, en quatre thèmes : • eau et rareté, • eau et santé, • eau et nature, • eau et pollution. Pour faciliter et encourager les réponses, le questionnaire comportait un quizz (**voir annexe 1**).

Pour la 2^{ème} consultation « L'eau c'est la vie. Donnez-nous votre avis ! », sur les projets de plans de gestion des eaux (SDAGE) et de Programmes de mesures, le questionnaire comportait 15 questions. Une partie d'entre elles portait sur les objectifs environnementaux des SDAGE. L'autre partie s'intéressait aux mesures « phares » qui permettent leur mise en oeuvre. Le choix de multiplier les questions permettait de diversifier l'intérêt des répondants sur des questions complexes mais liées à la protection des ressources en eau. A la demande de la Commission Information du public du Comité de bassin, la partie informative a été largement développée pour permettre aux ménages de comprendre le contexte du questionnement (**voir annexe 2**).

2.1.2. Un taux de participation satisfaisant et en augmentation

1^{ère} consultation sur les enjeux de l'eau, 2005 (du 2 mai au 2 novembre 2005)

L'opération toutes boîtes aux lettres a été un succès avec un taux de retour avoisinant les **4 % en 2005**.

72 263 questionnaires ont été retournés suite à la diffusion dans les boîtes aux lettres (le questionnaire sur l'eau avait été distribué dans 1,8 millions de boîtes aux lettres du 19 au 23 septembre 2005).

Un peu plus de la moitié des questionnaires comportait des opinions libres. Seulement 1 620 formulaires ont été remplis par Internet.

2^{ème} consultation sur les projets de plans de gestion des eaux (SDAGE) et de Programmes de mesures (du 15 avril au 15 octobre 2008)

Avec un taux de retour de 4,3 % sur son questionnement, le **Comité de bassin** a amplifié (+3 %) en 2008 la participation des citoyens par rapport à la consultation de 2005, confirmant l'intérêt des citoyens pour les questions liées à l'eau et pour le mode de consultation proposé. Le nombre de retours a progressé de 13 %. Le nombre de questionnaires remplis en ligne a doublé (3 660). Le nombre d'actions organisées par des associations (réunions publiques, etc.) est passé de 60 à 150 ; le public touché est passé de 4 750 à 7 700 personnes.

- 81 000 questionnaires ont été retournés à l'Agence de l'eau dont 77 340 en retour de l'envoi toutes boîtes à lettre (1 898 731 exemplaires diffusés) ;
- 3 660 questionnaires ont été remplis sur Internet (trois questions complémentaires par secteur géographique étaient posées sur Internet sur des problématiques locales) ;
- 40 % des questionnaires comportaient des avis libres.

2.2. Le site Internet www.eau2015-rhin-meuse.fr

2.2.1. Toutes les informations de la DCE dans le bassin



Un site dédié à la DCE a été mis en ligne fin janvier 2003. Il met à disposition des internautes toutes les informations relatives à la mise en oeuvre de la DCE dans le bassin Rhin-Meuse y compris les questionnaires et les éléments des consultations. Il est progressivement alimenté de toutes les informations disponibles.

2.2.2. Les documents mis à disposition

Les documents suivants étaient téléchargeables sur le site Internet :

- Les projets de SDAGE Rhin et Meuse et leurs documents d'accompagnement ;
- Les projets de Programmes de mesures ;
- Le rapport environnemental.

2.3. Le plan médias et la presse

2.3.1. Donner aux citoyens l'envie de participer

Le choix de faire participer le public le plus large possible aux consultations de la DCE a imposé une stratégie de communication et d'information spécifiquement adaptée pour donner aux citoyens l'envie de participer à la consultation sur l'eau :

- Identité graphique déclinée sur tous les supports pour que le public fasse le lien entre le questionnaire et l'objet de la consultation ;
- Création de mascottes pour attirer la sympathie sur l'objet de la consultation ;
- Plan médias.

Voir **annexe 3** pour l'affiche de la consultation de 2008.

2.3.2. Un plan médias régional et national

Pour les deux consultations, un plan médias régional a été mis en place dans le bassin avec des messages à la radio et à la télévision avant et après la diffusion du questionnaire, qui ont contribué à la notoriété de la consultation comme l'a montré une étude post campagne (MOS) ; des encarts presse ont été également publiés dans la presse quotidienne régionale. Le Ministère chargé de l'écologie a accompagné les actions de bassin par une communication officielle et nationale en diffusant des spots à la télévision et à la radio sur les chaînes nationales.

L'impact de la radio et de la télévision semble primordial pour ce genre de consultation.

2.3.3. La presse intéressée

Par ailleurs, des relations suivies avec la presse ont permis la publication de plus d'une centaine d'articles consacrés à chaque consultation.

2.4. Les réunions publiques

Quatre réunions publiques organisées par l'Agence de l'eau au mois d'octobre 2005 se sont déroulées avec des participations faibles. Toutefois les débats y ont été intéressants et leurs teneurs sont en totale adéquation avec les résultats de l'analyse des questionnaires. En 2008, les débats publics ont été pris en charge par les associations partenaires.

3. Les partenaires de la consultation

3.1. Les associations

3.1.1. Des associations très actives

Les associations ont été des relais locaux très actifs. Elles ont fait preuve d'un réel engagement pour la consultation citoyenne. Elles ont contribué à sensibiliser des milliers de personnes au cours d'actions nombreuses et variées (réunions et conférences-débats, formations des membres et bénévoles associatifs, tenues de stands lors de manifestations publiques, animation de sorties pédagogiques sur le terrain, etc.) :

- **1^{ère} consultation sur les enjeux de l'eau, 2005**
Une soixantaine de manifestations ont mobilisé 4 750 personnes.
- **2^{ème} consultation sur les projets de plans de gestion des eaux (SDAGE) et de Programmes de mesures, 2008**
152 manifestations ont impliqué de l'ordre de 7 700 personnes.

On observe une montée en puissance des actions et des participations tout comme pour les questionnaires.

3.1.2. Deux forums pour préparer les consultations

Deux forums des associations ont ainsi eu lieu pour préparer les deux consultations :

- Forum de Gérardmer, le 2 mars 2005 ;
- Forum de Rhodes, le 4 octobre 2007.

L'objectif de ces forums organisés par l'Agence de l'eau a été d'informer largement en amont les partenaires associatifs de l'action menée par le Comité de bassin pour consulter le public dans le cadre de la DCE et des partenariats.

L'aide de l'Agence de l'eau à ces partenaires s'est élevée à 32 000 euros TTC en 2005 et 62 740 euros TTC en 2008.

3.2. Les élus

3.2.1. Informer en amont

Un effort particulier a été fait pour l'information des élus (maires, conseillers généraux, conseillers régionaux) sur la consultation des citoyens et son déroulement avant le lancement officiel. Un courrier a adressé à près de 5 000 destinataires pour présenter la démarche et proposer les outils de communication pour relayer l'information auprès des citoyens dans les supports des collectivités, journaux municipaux, sites Internet, affichage, etc.

3.2.2. Des contacts personnalisés

Des contacts personnalisés, en particulier avec les Conseils généraux, ont permis la démultiplication du porté à connaissance par multiplication des canaux de diffusion de l'information *via* des supports qui ont un bon impact au niveau local.

3.3. Les services de l'État

3.3.1. Forum des services pour une feuille de route partagée

Pour partager un socle commun de connaissances, afin que chaque agent public puisse être sur le terrain un relais d'information, ainsi que pour partager une feuille de route commune, l'Agence de l'eau et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de bassin ont organisé un forum des services pour présenter le SDAGE, le Programme de mesures et la consultation du public le 28 mars 2008 à Metz. L'enquête de satisfaction a fait apparaître que globalement le forum avait atteint ses objectifs.

Par ailleurs, les services de communication des services de l'État ont été réunis et informés.

4. Les résultats

4.1. Le Comité de bassin a pris connaissance et a pris en compte les avis du public

- Le Comité a décidé d'engager les travaux des SDAGE et des Programmes de mesures sur la base des 12 questions importantes identifiées suite à la consultation réalisée pour l'État des lieux en 2005. Il a souhaité y rajouter le thème de la gouvernance, sujet de prédilection des citoyens. La structure des SDAGE et des Programmes de mesures est donc une émanation directe de la première consultation des citoyens.
- S'agissant de la consultation de 2008, toutes les réponses aux questionnaires et les avis libres ont été recensés, synthétisés et pris en compte. Le Comité de bassin a examiné lors de sa réunion du 28 novembre 2008, les observations du public et a décidé de leurs modalités de prise en compte. Ceci a pris la forme d'un additif au projet de SDAGE qui a ensuite été soumis à l'avis des assemblées.
- Globalement, les citoyens adhèrent à l'ambition du SDAGE mais sont sceptiques quant à l'efficacité des moyens pour y parvenir.
- La prise en compte des avis **des citoyens a ainsi débouché sur des modifications substantielles des documents** :
 - Le souhait du public d'accélérer le rythme de reconquête de la bonne qualité des milieux aquatiques s'est traduit par une révision à la hausse du nombre de masses d'eau ayant un objectif de bon état écologique dès 2015 ;
 - Le souhait d'une optimisation de l'efficacité des actions et d'une répartition plus juste des charges financières pour soulager les ménages s'est traduit par une révision des mesures prévues pour l'assainissement des collectivités. Ainsi, à l'issue d'une analyse coûts-efficacité, seules les actions les plus significatives pour l'atteinte du bon état et ont été conservées, d'où un allègement d'environ 500 millions d'euros des Programmes de mesures Rhin et Meuse ;
 - L'attachement du public à réduire les obstacles à la libre circulation des poissons dans les cours d'eau a débouché sur deux mesures phares supplémentaires avec la construction de passes à poissons sur le Rhin, à Strasbourg et Gerstheim ;
 - La demande d'une meilleure maîtrise des pollutions agricoles par les produits phytopharmaceutiques a conduit à renforcer significativement les Programmes de mesures sur le volet relatif aux pollutions agricoles diffuses (coûts multipliés par quatre environ) ;
 - Il a par ailleurs été décidé de maintenir une vigilance sur les pratiques d'urbanisation dans les zones à risque. Il est proposé de suivre l'évolution des pratiques en regard des dispositions du SDAGE et d'en dresser un bilan précis d'ici à fin 2012.

4.2. Les thèmes et les « freins » récurrents

Des thèmes récurrents sont apparus dans les consultations :

- Consensus sur les valeurs de l'eau ;
- Urgence de l'action ;
- Ambition ;
- Scepticisme ;
- Principe pollueur – payeur ;
- Impliquer, informer et consulter le citoyen ;
- Transparence des décisions, actions et résultats.

Des « freins » ont été identifiés :

- Méconnaissance du cycle de l'eau ;
- Éloignement des milieux naturels ;
- Implication individuelle non acquise, en particulier chez les jeunes.

Au-delà de l'élaboration du SDAGE, ces thèmes vont constituer des pivots pour les travaux futurs du Comité de bassin.

4.3. Qui a répondu ?

La structure de l'échantillon finalement touché est globalement représentative de la population mère. Elle est particulièrement bonne sur le critère géographique.

L'échantillon interrogé par Internet est moins représentatif de la population du bassin que l'échantillon issu des questionnaires papier et donc principalement de l'opération « boîtes aux lettres ».

Certaines petites différences sont observées, mais l'opération « boîtes aux lettres » a permis de les minimiser.

On observe toutefois que les retraités et les tranches les plus âgées de la population sont sur-représentés, principalement parmi les répondants de l'opération toutes boîtes. Les cadres et professions intellectuelles sont, elles, sur-représentées parmi les répondants sur Internet.

L'opération « boîtes aux lettres » a permis d'obtenir un échantillon suffisamment large pour permettre une analyse détaillée et un éventuel redressement.

Certaines catégories de personnes ont donc pu s'exprimer plus largement grâce à l'opération « boîtes aux lettres », comme par exemple les personnes appartenant à la catégorie socio-professionnelle des ouvriers qui sont peu présentes par ailleurs dans les débats sur l'eau.

4.4. Des avis largement diffusés

4.4.1. Diffusion à tous les acteurs

Les résultats présentés à la Commission Information du public et au Comité de bassin ont été diffusés à tous les acteurs de l'eau, maires, Conseils généraux, associations, services de l'État, à la presse, au personnel, dans les supports de l'Agence de l'eau : le journal Rhin-Meuse Info, 20 000 exemplaires et la newsletter électronique, 4 000 exemplaires, sur Internet : le site dédié et une campagne de référencement qui a généré un trafic important (19 500 connexions) et de nombreux articles dans la presse.

4.4.2. Une synthèse nationale

Une synthèse nationale des résultats de la consultation 2008 a été réalisée pour le compte de l'ensemble des agences de l'eau et du Ministère chargé de l'écologie. Elle a donné lieu à une diffusion nationale sur le site du Ministère et à des articles de presse.

4.4.3. Colloque européen de restitution des résultats – la Villette – 13 juin 2006

Le Ministère chargé de l'écologie et les Agences de l'eau ont organisé le 13 juin 2006, à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris, un colloque de restitution des résultats de la consultation du public sur les enjeux pour l'eau en présence de leurs différents partenaires nationaux et européens.

4.5. Evaluation

En réponse à la demande de la Commission nationale du débat public en 2005, le groupe de travail national a mis en place des éléments d'évaluation de la consultation. En parallèle, il a été demandé aux Agences de l'eau de procéder à leur propre évaluation dans le cadre des Commissions *ad hoc* mises en place au niveau des Comités de bassin. Au niveau national, la Direction de l'eau et de la biodiversité a chargé le cabinet MOS de faire le bilan des actions de consultation sur l'eau 2005. Pour Rhin-Meuse, 400 interviews ont été réalisées à Colmar par téléphone auprès d'échantillons représentatifs des zones concernées du 21 novembre au 3 décembre 2005. L'enquête a confirmé *a posteriori* l'efficacité d'une diffusion « toutes boîtes aux lettres » associée à un plan médias grand public. Au niveau bassin, l'Agence de l'eau, opérateur des consultations a rédigé un mémoire des consultations. Une partie de cette évaluation est reprise dans le présent document.

5. Relations internationales

5.1. Participation européenne

Les districts du Rhin et de la Meuse sont des districts internationaux avec un plan de gestion des eaux faitier. Nos voisins européens concernés doivent pouvoir consulter les principales informations relatives aux plans de gestion sur la partie française et participer le cas échéant à la consultation du public.

Le questionnaire de la consultation, les documents de référence et les projets de plans de gestion sur la partie française ont été traduits en anglais, allemand et néerlandais, accessibles sur le site de la consultation <http://www.eau2015-rhin-meuse.fr>.

Les échanges se font dans le cadre des Commissions internationales pour la protection du Rhin (CIPR), de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) ainsi que de la Meuse (CIPM).

5.2. Séminaire européen de Fontevraud 13-14 novembre 2008

Un séminaire européen sur la participation du public s'est déroulé à l'Abbaye Royale de Fontevraud du 13 au 14 novembre 2008, à l'initiative de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de la présidence française 2008 de l'Union européenne. Le séminaire sur la participation du public a été suivi par 100 experts représentant 17 états membres, la Commission européenne et huit Organisations non gouvernementales (ONG) avec une participation importante d'élus.

Les enseignements :

- La France est, à ce jour, la seule à ouvrir la consultation à l'ensemble des citoyens. Cette particularité est probablement due au fait que l'association des acteurs s'y construit depuis longtemps ;
- La prise en compte des expressions du public dans le processus de décision est un enjeu majeur ; il engage la crédibilité des instances publiques en charge de la gestion de l'eau ;
- Entre des rendez-vous ponctuels de consultation, il est important de maintenir un lien d'information continu avec le public.

6. Coûts, retombées économiques

- La méthode mise en œuvre sur le bassin Rhin-Meuse a permis de répondre aux exigences de la DCE en matière de transparence et d'équité des citoyens. Elle répond à un ratio coût-efficacité intéressant. Les coûts ont été pris en charge par l'Agence de l'eau. Le coût de la consultation revient à moins de 0,20 € par habitant du bassin Rhin-Meuse et 0,13 % de la facture d'eau annuelle d'un habitant du bassin Rhin-Meuse ;
- La consultation du public menée sur le bassin Rhin-Meuse a profité à différents acteurs économiques (communicants, statisticiens, imprimerie, marketing, etc.) ;
- 15 marchés publics ont été signés avec des partenaires locaux.

Chapitre 2

La consultation des acteurs

1. La conduite de l'opération

- La consultation des assemblées s'est déroulée du 9 janvier au 11 mai 2009. Elle a porté sur la version des SDAGE et des Programmes de mesures soumise à la consultation des citoyens, accompagnée d'un additif résumant les évolutions pressenties suite à l'analyse des avis des citoyens. L'ensemble de ces documents est disponible sur le site Internet <http://www.eau2015-rhin-meuse.fr>.
- Conformément à l'article L. 212-2 du Code de l'environnement, ont été consultés au niveau local les Conseils régionaux, les Conseils économiques et sociaux, les Conseils généraux, les chambres consulaires et les Etablissement publics territoriaux de bassin (EPTB) et au niveau national le Comité national de l'eau (CNE) et le Conseil supérieur de l'énergie (CSE). Dans le bassin Rhin-Meuse, le Comité de bassin a également consulté les Commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE.
- Pendant la consultation des assemblées, plus d'une trentaine de réunions de présentation a été organisée afin d'explicitier les enjeux ainsi que le contenu des documents, y compris auprès des associations de maires.
- Conformément aux articles L. 331-1 et R-331-15 et à l'article R.436-48 du Code de l'environnement, les Parcs naturels régionaux (PNR) et le Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) ont été consultés respectivement du 7 septembre au 7 novembre 2009 et en octobre 2009.
- Il est à noter que pour les districts du Rhin et de la Meuse, la consultation des parcs nationaux stipulée aux articles L. 331-3-III et R. 331-14 du Code de l'environnement est sans objet.

2. Les résultats

Un taux de participation élevé :

- La consultation des assemblées a suscité un vif intérêt de la part de l'ensemble des assemblées consultées. Au total, 50 avis ont été formulés au Comité de bassin sur les 60 assemblées consultées (voir annexe 4). Les avis sont dans l'ensemble plutôt positifs, avec 33 avis globalement favorables aux propositions formulées dans les SDAGE et Programmes de mesures, et 17 avis réservés ou très réservés, et aucun avis négatif.

Une prise en compte effective des avis reçus :

Transparence, équité, respect des décisions antérieures : trois règles d'or pour prendre en compte les avis des assemblées.

- Les avis ont été décomposés en 547 remarques qui ont été examinées une par une par la Commission SDAGE du Comité de bassin. Elles sont toutes archivées dans un tableau récapitulatif accompagné d'une notice dans lequel figurent les modalités de prises en compte actées par le Comité de bassin du 29 juin 2009 et disponibles sur le site Internet <http://www.eau2015-rhin-meuse.fr>.
- Outre cette exigence de transparence totale, le Comité de bassin a veillé à l'équité entre les acteurs et à la recherche de décisions équilibrées, en accordant la même importance à chaque remarque et en recherchant des compromis en cas d'avis divergents.

- Le Comité de bassin a également été soucieux de respecter les décisions prises antérieurement. La prise en compte des avis des assemblées ne devait en aucun cas remettre en question les ambitions issues de la Consultation des citoyens ou encore les consensus forgés par les instances de bassin.

Synthèse des avis des assemblées :

- L'ambition générale des SDAGE a été confirmée et les objectifs environnementaux ne sont pas globalement remis en question.
- La consultation des assemblées a débouché sur des modifications ponctuelles très précises des documents. Ainsi, l'objectif de bon état de trois masses d'eau a été reporté en 2021, puisque les arguments invoqués étaient recevables dans le cadre de la DCE, le statut de sept d'entre elles a été modifié (masse d'eau naturelle / masse d'eau fortement modifiée) et la rédaction de 30 orientations fondamentales ou dispositions a été revue.
- La consultation a également conduit à des modifications structurelles. Ainsi, la maîtrise des pollutions diffuses agricoles et non agricoles ayant été identifiée comme un enjeu majeur, le volet pollution diffuses agricoles des Programmes de mesures a été renforcé et un volet « zéro pesticide » dans les collectivités y a été ajouté. La mise en place d'un plan spécial pour reconquérir la qualité de tous les captages destinés à l'eau potable, le renforcement de l'agriculture biologique, la généralisation des bandes enherbées le long des cours d'eau et le renforcement de la couverture des sols en période de lessivage ont été actés.
- Outre les modifications des documents, la Consultation des assemblées a mis en lumière différentes préoccupations. La réduction des substances toxiques est un sujet important pour les acteurs, qui suscite néanmoins des inquiétudes quant à ses impacts socio-économiques. Les acteurs économiques seront donc étroitement associés aux actions dans ce domaine.
- De plus, de façon générale, les assemblées expriment des inquiétudes sur les impacts économiques des SDAGE et Programmes de mesures : les petites collectivités expriment un besoin renforcé de financements et la question de la solidarité de bassin est posée. La Commission des programmes du comité de bassin traitera ces aspects.
- Les assemblées soulignant la complexité des documents et la nécessité de faire évoluer les comportements des citoyens pour atteindre les objectifs du SDAGE, la Commission Information du public établira un plan de communication et de sensibilisation sur les aspects les plus importants.
- En parallèle de la mise en œuvre du SDAGE et des Programmes de mesures, le Comité de bassin et ses commissions se pencheront sur des questions générales soulevées par les assemblées, telles que l'amélioration de la prise en compte des changements climatiques, la cohérence des politiques publiques, l'équilibre entre les différents enjeux environnementaux, la recherche qui doit accompagner la mise en œuvre des SDAGE.
- Par ailleurs, les Parcs naturels régionaux (PNR) et le Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) ont émis un avis favorable sur les SDAGE Rhin et Meuse.

Chapitre 3

Les consultations transfrontières

L'article 7 de la directive 2001/42/CE et l'article L. 122-9 du Code de l'environnement prévoient que les projets de plans dont la mise en œuvre est susceptible de produire des effets notables sur l'environnement d'un autre État membre de la Communauté européenne soient transmis aux autorités de cet État, à la demande de celle-ci ou à l'initiative des autorités françaises. Ainsi, à partir du 5 août 2008, la France a consulté sur les projets de SDAGE Rhin et Meuse les autorités néerlandaises, allemandes, luxembourgeoises, et belges. Elle a également consulté les autorités suisses en application de la convention de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière du 25 février 1991, qui encourage les parties à la convention à appliquer les principes que celle-ci contient également aux plans et programmes.

Les avis reçus abordent principalement le problème de la continuité écologique sur le Rhin en soulignant qu'il n'est pas suffisamment pris en compte dans les documents transmis.

En réponse à cette demande et à celle du public, deux mesures phares supplémentaires ont été inscrites avec la construction de passes à poissons sur les ouvrages de Strasbourg et de Gerstheim sur le cours du Rhin, ce qui devrait permettre, notamment, l'accès à l'hydrosystème Elz-Dreisam par les migrateurs amphihalins.

Un avis souligne également des divergences sur l'état actuel des masses d'eau du Rhin (1 à 4) en ce qui concerne l'état chimique. De nombreuses réunions de coordination menées en 2009 au sein du secteur de travail Rhin supérieur ont permis d'aboutir à une mise en cohérence de l'état chimique de ces masses d'eau de chaque côté du Rhin.

Enfin, et de manière plus globale, au sein des commissions internationales fluviales de nombreuses réunions de concertation et d'échanges ont permis de coordonner les objectifs prévus dans les différents projets de Plans de gestion.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Le questionnaire de la consultation 2005

CONSULTATION
DU PUBLIC
sur les enjeux
de l'eau
dans votre
région



Claq Claq*!

***Merci d'avance**

de consacrer à l'eau
un peu de votre temps

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Communiquez vos attentes

sur des sujets pour lesquels votre opinion est capitale :
Eau et Rareté, Eau et Santé, Eau et Nature,
Eau et Pollution

Mobilisez-vous

Participez à cette consultation, jouez pleinement
votre rôle d'écocitoyen en renvoyant ce questionnaire
complété à l'aide de l'enveloppe pré-affranchie jointe

**Informez-vous
sur les enjeux
de l'eau**

Tous les éléments ayant servi à identifier les enjeux de l'eau
dans notre bassin Rhin-Meuse sont consultables sur internet,
www.eau2015-rhin-meuse.fr dans les préfectures,
les sous-préfectures, à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Agissons ensemble pour l'avenir de l'eau dans
notre région. Merci de votre contribution


Claude GAILLARD

Président du Comité de bassin Rhin-Meuse



Y Renvoyez vite votre questionnaire

à l'aide de l'enveloppe T pré-affranchie ou à l'adresse suivante :
Monsieur le Président - Comité de Bassin Rhin-Meuse
BP 30019 - 57161 MOULINS-LES-METZ CEDEX sous enveloppe affranchie

Pour plus d'informations, retrouvez nous sur <http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/>

Le Comité de bassin, qui vous interroge, est un organisme public où siègent des représentants des collectivités, des activités économiques, de l'état et des milieux associatifs dont les représentants des consommateurs. Cet organisme a en charge de définir les grands axes de la politique de l'eau à l'échelle d'un grand bassin hydrographique. Il y a sept organismes de ce type en France métropolitaine.

Ce questionnaire et vos réponses vont permettre au comité de bassin de connaître votre opinion sur les grands enjeux de l'eau identifiés sur son territoire d'action, le bassin Rhin-Meuse. Ce territoire, dessiné par les grands fleuves que sont la Meuse, le Rhin et son affluent la Moselle, délimite

le bassin Rhin-Meuse. Ce bassin couvre la Lorraine, l'Alsace et la Champagne-Ardenne en partie.

Cette action prend place dans le cadre d'une directive européenne relative à l'eau, dite «directive cadre sur l'eau» (DCE). L'ambition des états membres de l'union européenne est de retrouver le bon état des eaux (rivières, lacs, nappes, eaux littorales) d'ici à 2015.

**Le public est consulté
et associé à cet objectif.**



Consultation du public sur les enjeux de l'eau pour les districts Rhin et Meuse partie française

Eau & Nature

Vrai ou faux

- 4 La rivière qui coule près de chez vous ou dans votre ville est capable de s'auto-épurer. Elle sait se débarrasser par elle-même de la pollution.
- 5 La disparition en 50 ans de la moitié des zones de marais, tourbières, prairies inondables est un progrès pour les habitants.
- 6 Il y a de moins en moins de poissons dans les rivières.
- 7 Les rivières trop aménagées aggravent les effets des inondations.

◆ L'autoépuration des rivières élimine d'une façon naturelle et peu chère la pollution. Ce niveau de dépollution naturelle devrait être augmenté.

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ni d'accord, ni pas d'accord

◆ Une zone humide (marais, tourbière, prairie inondable...) a une action bénéfique sur le cycle de l'eau, et pour l'homme. Stopper la disparition des zones humides, accepter leur présence, peut-être même les recréer, est de notre intérêt à tous.

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ni d'accord, ni pas d'accord

◆ Le retour des poissons dans les rivières est le signe de la bonne santé de notre environnement et de nos eaux. L'homme doit rechercher de nouveaux équilibres entre activités économiques et environnement pour permettre aux poissons de repeupler les rivières.

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ni d'accord, ni pas d'accord

◆ Le bon état des rivières (fonds et berges naturels, espaces de liberté d'épandage préservés) protège d'une façon naturelle et à moindre coût des effets de crue. La prise en compte de cette protection naturelle devrait être davantage utilisée.

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ni d'accord, ni pas d'accord

Eau & Pollution

Vrai ou faux

- 8 La pollution due aux ménages contribue fortement à la pollution des rivières.
- 9 Les ménages paient une taxe antipollution.
- 10 Les nappes ne sont pas polluées car protégées par le sol.

◆ La pollution des rivières par les activités humaines est due autant aux activités des ménages que celles des activités économiques (industrielles et agricoles).

Trouvez-vous normal que des rejets polluants soient encore déversés sans traitement préalable dans les rivières ?

- Tout à fait normal
- Plutôt normal
- Plutôt pas normal
- Pas du tout normal
- Ni normal, ni pas normal

◆ La pollution des rivières vient des activités humaines. Dépolluer coûte cher. Combien êtes-vous prêt à payer chaque année en plus de ce qui est déjà compris dans votre facture d'eau pour éliminer la pollution des rivières ? Choisissez la proposition qui vous convient le mieux

- 90 euros
- 30 euros
- 10 euros
- 1 euro
- 0 euro

◆ La pollution des nappes (eaux souterraines) expose les hommes à des difficultés d'approvisionnement en eau potable dès maintenant et pour le futur.

Acceptez-vous que certaines réserves en eau potable (naturelles) puissent être polluées en partie pour permettre le développement économique ?

- Tout à fait
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Pas du tout
- Ni oui, ni non

◆ Pour permettre de produire mieux en respectant l'environnement et les ressources en eau, êtes-vous disposé à payer un peu plus cher certains produits ménagers et alimentaires ?

- Tout à fait prêt
- Plutôt prêt
- Plutôt pas prêt
- Pas du tout prêt
- Ni prêt, ni pas prêt

● L'objectif des états membres de l'union européenne - dont la France - est de retrouver le bon état de toutes les eaux en 2015 (rivières, nappes, lacs, étangs, littoral...).

Comment jugez-vous ce programme ?

- Tout à fait ambitieux
- Plutôt ambitieux
- Plutôt pas ambitieux
- Pas du tout ambitieux
- Ni ambitieux, ni pas ambitieux

● Le public est consulté. Le public peut s'informer sur l'avancement des travaux de la directive cadre sur l'eau sur le site internet <http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/>. Le public peut faire part de ses observations par écrit ou par voie électronique au président du comité de bassin.

Pensez-vous être correctement associé à ce programme de travail ?

- Tout à fait associé
- Plutôt associé
- Plutôt pas associé
- Pas du tout associé
- Ni associé, ni pas associé

● Selon vous, pour de futures consultations, quels moyens doit choisir le comité de bassin pour vous consulter ?

Plusieurs réponses possibles

- Questionnaire
- Réunions publiques
- Forum internet
- Autres
- Ne sais pas

● Qui, à votre avis, est le mieux placé pour vous informer et vous associer à la construction de la politique de l'eau à l'échelle du bassin ? Une seule réponse possible

- La commune
- Le conseil général
- Le conseil régional
- L'état
- L'union européenne
- Une instance spécifique comme le comité de bassin chargée du fleuve et de son bassin hydrographique
- Les associations de protection de la nature
- Les associations de consommateurs
- Autres
- Ne sais pas

A quoi va servir cette consultation ?

Quel calendrier ? Quel programme ?

Cette consultation permet au comité de bassin de proposer une politique de l'eau ambitieuse sur notre territoire du bassin Rhin-Meuse. Rappelons l'objectif : atteindre le bon état de nos eaux en 2015. Pour cela, il faut construire ensemble. Le comité de bassin recueille vos avis. Il recueille les avis des responsables des collectivités locales, des activités économiques, des milieux associatifs, des pouvoirs publics. Le comité de bassin bâtit ensuite le plan de gestion de nos deux grands fleuves, le Rhin (et son affluent, la Moselle) et la Meuse et celui de leurs bassins hydrographiques en Alsace, en Lorraine, et en Champagne-Ardenne (en partie). Ces plans sont appelés en France les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ou encore SDAGE.

CALENDRIER

- 2004 - 2005 première consultation sur les grands enjeux de l'eau des grands bassins hydrographiques français.
- 2007-2008 deuxième consultation sur les projets de SDAGE. adoption des SDAGE par les comités de bassin.
- 2015 objectif de bon état des eaux.



Bloup Bloup*!
*MERCI
d'avoir répondu.

Donnez-nous votre avis sur l'eau

Ce questionnaire sera analysé de manière anonyme. Pour nous permettre une meilleure exploitation des données, veuillez s'il vous plaît répondre aux questions ci-dessous

- | | | |
|--|--|---|
| <p>Votre âge</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 0 à 19 ans <input type="checkbox"/> 20 à 39 ans <input type="checkbox"/> 40 à 59 ans <input type="checkbox"/> 60 à 74 ans <input type="checkbox"/> 75 et + | <p>Votre profession</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> agriculteur <input type="checkbox"/> artisan/commerçant <input type="checkbox"/> chef d'entreprise <input type="checkbox"/> cadre/profession libérale <input type="checkbox"/> employé <input type="checkbox"/> ouvrier <input type="checkbox"/> retraité <input type="checkbox"/> autre | <p>Votre lieu de résidence</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> - de 500 habitants <input type="checkbox"/> 500 à 2000 <input type="checkbox"/> 2000 à 5000 <input type="checkbox"/> 5000 à 100000 <input type="checkbox"/> + de 100000 <input type="checkbox"/> autre |
|--|--|---|

Notez votre code postal | | | | |



Renvoyez vite votre questionnaire à l'aide de l'enveloppe T pré-affranchie ou à l'adresse suivante : Monsieur le Président
Comité de Bassin Rhin-Meuse - BP 30019 - 57161 MOULINS-LES-METZ CEDEX sous enveloppe affranchie.

Vous pouvez également répondre au questionnaire sur internet sur <http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/>

Les résultats de la consultation seront disponibles également sur ce même site internet.



Comité de bassin
Rhin-Meuse



ANNEXE 2 : Le questionnaire de la consultation 2008



L'eau c'est la vie. Donnez-nous votre avis !



Madame, Mademoiselle, Monsieur,
L'eau est un bien vital. Elle est de loin notre bien commun le plus précieux car elle touche aux conditions mêmes de la vie. Gaspiller l'eau c'est gaspiller notre capital de vie et celui de nos enfants. Or, nos ressources sont soumises actuellement à des pressions croissantes : hausse de la population, intensification de l'agriculture, densification urbaine et industrielle... Ainsi, le Grenelle Environnement a placé la question de l'eau, de sa sauvegarde et de sa protection, au cœur de ses conclusions.

Garantir la meilleure qualité d'eau possible à l'horizon 2015 est un défi qui nous concerne tous. Il est donc absolument essentiel que chacun d'entre vous puisse s'exprimer sur les actions à entreprendre pour maîtriser les pollutions, préserver la qualité de nos rivières et prévenir les risques. Chaque avis et chaque contribution comptent. Les citoyens des 27 Etats membres participeront également à cette grande consultation.

Je n'ai donc plus qu'un mot à vous dire : emparez-vous de ce débat et battons-nous ensemble pour faire de chaque bassin un bassin de vie.

Jean-Louis Bortolo

Ministre d'Etat, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire - 8 février 2008



Madame, Mademoiselle, Monsieur,
L'eau est à la fois universelle et source de vie individuelle.

Habitants de Lorraine, d'Alsace et en partie de Champagne Ardenne, vous êtes concernés par les schémas directeurs de gestion des eaux de la vallée du Rhin, de la Meurthe, de la Moselle et de leurs affluents ainsi que celui de la vallée de la Meuse. Il s'agit de véritables plans de gestion pour les années qui viennent de nos ressources en eau.

Cinq années de travaux et de concertation auprès d'un nombre considérable d'acteurs de nos régions nous permettent de dire qu'il est possible de retrouver en 2015 le bon état des deux tiers des cours d'eau de notre bassin et la totalité en 2027 à des coûts acceptables. Nous avons une vraie ambition environnementale pour reconquérir la qualité des eaux de nos rivières et de nos nappes. Notre décision de nous lancer dans ce projet est un engagement collectif et ferme. Il nous faudra des résultats et sans doute faire quelques efforts...

Votre comité de bassin s'engage ! Faites-le aussi ! Votre avis compte. Donnez-le !

Claude Gaillard

Président du Comité de Bassin Rhin-Meuse
8 février 2008

Pourquoi vous demander votre avis ?

Parce que l'eau, vous l'utilisez, vous la rejetez, vous la payez. Et vous avez un rôle à jouer pour améliorer son état. Bref, vous êtes, vous aussi, un acteur de l'eau. La consultation nationale sur l'eau vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer par questionnaire sur des décisions qui vont nous engager collectivement pour 6 ans.

Quelle ambition pour 2015 ?

L'eau n'a pas de frontières. L'Europe s'est dotée en 2000 d'un nouveau cadre de travail unique : la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). L'ambition des pays membres est de reconquérir la qualité des eaux d'ici 2015. Seules, trois particularités pourraient reporter cette échéance : la durée des chantiers, des conditions naturelles particulièrement difficiles ou un coût exagéré des travaux à réaliser. A partir de l'application de ces critères, chaque comité de bassin s'engage sur le pourcentage des eaux de son bassin qui atteindront le bon état en 2015. La partie restante devra atteindre le bon état en 2021 ou, au plus tard, en 2027.

Sur quoi donner votre avis aujourd'hui ?

C'est sur le schéma directeur et le programme de mesures 2010-2015 de votre bassin que vous donnez votre avis, notamment sur le niveau d'ambition recherché et sur la pertinence des actions prévues.



Vous et nous au cœur du processus

Les grands principes

Qui est le comité de bassin ?

Il est composé de 100 décideurs locaux issus des élus des collectivités territoriales, des responsables d'entreprises, des représentants du monde agricole, des associations de consommateurs et de protection de la nature, de fonctionnaires de l'Etat. Il a en charge de définir le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin. Il vote le programme d'actions de l'agence de l'eau. Il met en place les financements (redevances et aides) dans le cadre défini par la loi. En France métropolitaine, il existe sept grands bassins hydrographiques où l'on retrouve un comité de bassin et une agence de l'eau. Une organisation similaire existe en France d'Outre Mer.

Le comité de bassin a confié à l'agence de l'eau l'organisation de la consultation du public.

QU'EST-CE QU'UN «BASSIN HYDROGRAPHIQUE» ?

Les bassins dépassent les frontières des régions et correspondent en métropole aux fleuves et à leurs affluents. C'est le territoire qui partage les mêmes ressources naturelles et sur lequel toutes les eaux de pluie ruissellent et convergent, à travers un réseau de rivières, pour se déverser dans la mer.

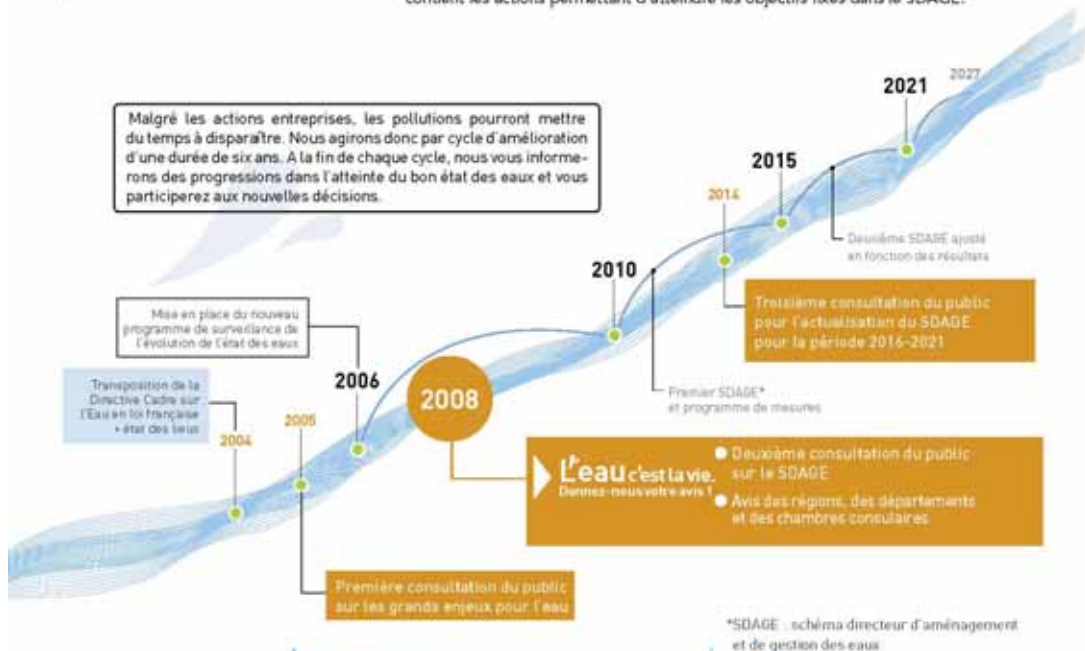
QU'EST-CE QUE LE BON ÉTAT DES EAUX ?

Une eau en bon état permet le maintien de la vie humaine, animale et végétale. Elle ne contient pas de produits toxiques. Elle est disponible en quantité suffisante pour tous.

QU'EST-CE QUE LE SDAGE ? LE PROGRAMME DE MESURES ?

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document fixant les objectifs d'amélioration de la qualité des rivières et de l'eau pour 6 ans. Il est élaboré par le comité de bassin.

Le programme de mesures, établi par le préfet de bassin sur la même période, contient les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE.



Comment répondre ?

• Renvoyez vite votre questionnaire à l'aide de l'enveloppe T pré-affranchie

• Vous pouvez aussi répondre sur internet Rien de plus facile : www.eau2015-rhin-meuse.fr



L'eau, c'est la vie. Donnez-nous votre avis

Quelles eaux en 2015 ?



Globalement, notre proposition conduit à un progrès pour le bon état des eaux de nos régions de + 20 % pour nos rivières d'ici à 2015. Le bon état sera atteint à 100 % en 2027.

Pour les nappes, les progrès sont plus lents. Nous vous proposons un objectif de reconquête des eaux plus étalé dans le temps.

Les efforts des uns et des autres (collectivités, pouvoirs publics, secteurs économiques, secteurs agricoles, ménages) ont permis de reconquérir depuis deux décennies la moitié de la qualité des eaux des rivières du bassin Rhin-Meuse, ce qui paraît être un effort important compte-tenu de la forte industrialisation et urbanisation de notre bassin.

Nous vous proposons de franchir ensemble une nouvelle étape importante dans la reconquête de nos eaux en visant la reconquête des deux tiers des rivières en 2015.

À quel coût ?

Les investissements sur six ans dans le bassin Rhin-Meuse, se chiffrent à près de 2 milliards d'euros et sont estimés à près de 4,4 milliards d'euros à l'échéance 2027.

Les investissements se répartissent ainsi :



Le bassin hydrographique (vallée du Rhin et de son affluent la Moselle ;

En France, les territoires concernés sont la Lorraine, l'Alsace et le Luxembourg. L'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et la S



Les dépenses seront financées par l'impôt et les investissements privés. L'impact principal pour les ménages se fera à travers la facture d'eau. Le prix de l'eau moyen dans le bassin Rhin-Meuse pourrait atteindre en 2015 d'une façon progressive 3,22 euros par m³. L'augmentation moyenne du prix de l'eau serait de l'ordre de 2 à 3 % par an.

phique Rhin et Meuse vallée de la Meuse) dans son contexte européen.

et en partie la Champagne Ardenne. Les autres pays concernés sont l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la France, la Suisse et le Luxembourg.



Eau & Europe

Nous sommes plusieurs millions de personnes à vivre le long du Rhin et de la Meuse.

- Prendre en compte dans le bassin Rhin-Meuse la dimension internationale et européenne de nos fleuves et nappes.

Pour en savoir plus,
rendez-vous au dos du document

Nos propositions

Eau & Santé

Les pesticides sont dangereux pour les êtres vivants.

- Protéger les zones naturelles d'alimentation des captages d'eau potable d'ici 6 ans de l'impact de ces pollutions. Cela concerne 1 million d'hectares dans le bassin.
- Intensifier la recherche des substances chimiques et leurs effets dans les milieux naturels.

En savoir plus... rendez-vous au dos du document

Eau & Dépollution

Nous produisons plus de déchets que la nature et l'eau ne peuvent absorber.

- Achever la construction et la mise en conformité des stations d'épuration des villes moyennes. Dans les communes rurales, mettre en place des systèmes d'assainissement adaptés.
- Mieux connaître, réduire et éliminer les rejets toxiques dans l'industrie et l'artisanat.
- Former à des pratiques moins polluantes en agriculture, informer les consommateurs peu sensibilisés aux risques liés à l'usage des pesticides, encourager les communes qui s'engagent dans l'action «zéro pesticide».
- Intensifier la baisse des nitrates dans les eaux souterraines.

En savoir plus... rendez-vous au dos du document

Eau & Rareté

On a de l'eau mais il est prudent de l'économiser.

- Équilibrer les prélèvements dans la ressource en eau pour l'activité humaine et la capacité de renouvellement des nappes d'eaux souterraines.

En savoir plus... rendez-vous au dos du document

Eau, Nature & Biodiversité

Feu rouge ! Nature et biodiversité déclinent vite !

- Permettre à la faune, et en particulier aux poissons migrateurs, de se déplacer et de se reproduire dans nos fleuves.
- Stopper la disparition des zones humides, préserver celles qui restent, les restaurer et en même temps, en recréer.

En savoir plus... rendez-vous au dos du document

Eau & Organisation de l'espace du territoire

Endiguer les eaux peut conduire à des catastrophes ! Trop de béton, trop de goudron provoquent des pollutions des eaux.

- Rendre un espace de liberté aux cours d'eau pour maîtriser les inondations en contrôlant l'urbanisme. Garder des terres non construites pour permettre aux eaux de crues de s'épandre.
- Eviter les aménagements lourds comme les digues.
- Revégétaliser les rives des cours d'eau.
- Limiter l'imperméabilisation des sols en ville (parkings, routes...) pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

En savoir plus... rendez-vous au dos du document

Merci d'avance de consacrer à l'eau un peu de temps en répondant à ce questionnaire.

Mode d'emploi

- 1 - Détachez ce QUESTIONNAIRE
- 2 - Pour le remplir, aidez-vous du document d'information ci-contre
- 3 - Renvoyez-le à l'aide de l'enveloppe T Jointe (gratuite)

Donnez-nous votre avis sur

NOS PROPOSITIONS POUR LES EAUX DE NOS REGIONS (bassin Rhin-Meuse)

Nous proposons que les deux tiers des rivières, la moitié des nappes d'eaux souterraines de nos régions soient en bon état en 2015; ce qui aurait comme contre partie pour le consommateur une augmentation du prix de l'eau de 2 à 3 % en moyenne par an ?

- Tout à fait d'accord
- Assez d'accord
- Pas tellement d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ne se prononce pas

En complément de votre réponse à la question ci-dessus, comment jugez-vous les objectifs de reconquête de la qualité des eaux proposés pour 2015 ?

- Réalisables (les objectifs seront atteints dans les temps annoncés)

- Utopiques (les objectifs ne seront pas atteints dans les temps annoncés)
- Décourageants (on s'attendait à mieux même si c'est beaucoup plus cher)

En complément de votre réponse à la première question, pensez-vous que les coûts annoncés seront respectés ?

- Oui, ils seront respectés
- Non, ils seront dépassés
- Ne se prononce pas

Etes-vous prêt à payer plus pour protéger l'eau ?

- Tout à fait
- Assez
- Pas vraiment
- Pas du tout

Donnez-nous votre avis sur

QUELQUES ACTIONS QUI PEUVENT ÊTRE MISES EN PLACE

Nous vous proposons ici une série de questions plus spécialisées. Nous vous invitons à vous aider des propositions et informations contenues dans le document pour répondre.

Chapitres

Eau & Santé

Eau & Dépollution

«Les pesticides sont dangereux pour les êtres vivants et les milieux naturels»

Pour aider à réduire d'une façon globale et collective l'usage des pesticides et aider l'agriculture biologique à se développer, vous-même, êtes-vous prêt à consommer davantage des produits bio ?

- Tout à fait prêt
- Assez prêt
- Pas vraiment prêt
- Pas du tout prêt
- Ne se prononce pas

Vous-même, êtes-vous prêt à utiliser moins de produits insecticides, herbicides chez vous et dans votre jardin ?

- Tout à fait prêt
- Assez prêt
- Pas vraiment prêt
- Pas du tout prêt
- Ne se prononce pas

Vous-même, êtes-vous prêt à soutenir votre commune dans son action « zéro pesticide » (abandon de l'usage des pesticides) et accepter un peu de végétation sauvage par exemple sur les trottoirs, les places ?

- Tout à fait prêt
- Assez prêt
- Pas vraiment prêt
- Pas du tout prêt
- Ne se prononce pas

Chapitre

Eau & Rareté

Vous-même, que comptez-vous faire pour économiser l'eau ? (plusieurs choix possibles)

- Faire la chasse aux gaspillages (préférence aux douches, robinets avec diffuseurs...)
- Choisir des appareils ménagers économiques (lave linge, lave vaisselle)
- Récupérer l'eau de pluie pour arroser le jardin
- Inviter mon entreprise à recycler l'eau
- Ne se prononce pas



Chapitre

Eau, Nature & Biodiversité

«Les zones humides (étangs, marais, tourbières...) limitent les effets du changement climatique et jouent le rôle de filtres pour régénérer les eaux.»

Recréer des zones humides suppose de reconstituer des espaces naturels sans construction, ni activité économique d'où peut-être un manque à gagner pour certains. Malgré cela, pensez-vous qu'il faut le faire pour le bien de tous ?

- Tout à fait d'accord
- Assez d'accord
- Pas tellement d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ne se prononce pas

«Les rivières sont des lieux de vie, il faut permettre à la faune, en particulier aux poissons migrateurs, de se déplacer et de se reproduire.»

Il faut permettre aux poissons de circuler dans nos fleuves même si cela a un impact sur la facture d'électricité et d'eau car il faut financer des ouvrages de franchissement comme les passes à poissons sur les fleuves.

- Tout à fait d'accord
- Assez d'accord
- Pas tellement d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ne se prononce pas

Chapitre

Eau & Organisation de l'espace du territoire

«Il faut garder la maîtrise des inondations en donnant un espace de liberté aux cours d'eau et en contrôlant l'urbanisme. Construire des digues pour piéger les eaux peut conduire à des catastrophes.»

Il faut garder des terres non construites pour permettre aux eaux de crues de s'épandre même si cela freine l'expansion de l'urbanisation et de certaines activités économiques ?

- Tout à fait d'accord
- Assez d'accord
- Pas tellement d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ne se prononce pas

Comment jugez-vous cette proposition : «garder des terres pour permettre aux crues de s'épandre naturellement» ?

- Réaliste
- Utopique
- Ne se prononce pas

«Trop de béton, trop de goudron provoquent des pollutions. Il faut favoriser l'infiltration des eaux pluviales.»

Comment jugez-vous cette proposition : «il faut à l'avenir limiter l'imperméabilisation des sols en villes (parkings, routes, zones d'activités...) pour favoriser l'infiltration des eaux et réduire les inondations, restaurer la végétation, les espaces verts et les matériaux plus naturels même si cela demande davantage d'entretien donc un coût supplémentaire» ?

- C'est une bonne idée
- C'est une bonne idée car cela améliore aussi mon cadre de vie
- C'est une bonne idée car cela embellit la ville et cela crée des emplois et je suis prêt à payer un peu plus pour cela
- C'est une mauvaise idée car cela freine le développement économique et l'emploi
- C'est utopique. Cela ne se fera jamais
- Ne se prononce pas

Et pour conclure le questionnaire

Quel moyen vous semble le plus approprié pour questionner les Français lors d'une consultation ou les informer de ses suites ?

- Internet
- La presse
- Les associations
- Votre boîte à lettres
- En mairie
- En préfecture

Au-delà de la qualité de l'eau potable qui intéresse la majorité des Français, quelles sont vos deux préoccupations majeures dans le domaine de l'eau ? (ne cocher que 2 cases)

- La lutte contre la pollution par les rejets des villes
- La lutte contre la pollution par les rejets des industries
- La lutte contre la pollution par les pesticides et les engrais
- Les économies d'eau dans l'habitat
- Les économies d'eau dans les activités économiques
- La qualité des eaux de baignades
- Un meilleur entretien des rivières
- Une meilleure information sur «qui paye quoi?»

Avez-vous des commentaires à faire ? Texte libre

Pour mieux vous connaître

Quel est le code postal de votre commune : _____

Êtes-vous : un homme une femme

Avez-vous : -25 ans entre 26 et 35 ans
entre 36 et 60 ans +60 ans

À quelle catégorie professionnelle appartenez-vous ?
(une seule réponse possible) :

- Agriculteur exploitant
- Artisan, commerçant ou chef d'entreprise
- Cadre ou profession intellectuelle
- Employé ou ouvrier
- Élève ou étudiant
- Retraité
- Sans activité professionnelle

Merci d'avoir répondu

Renvoyez vite votre questionnaire

à l'aide de l'enveloppe T pré-affranchie ou à l'adresse suivante :

Monsieur le Président - Comité de Bassin Rhin-Meuse - BP 30019 - 57161 MOULINS-LES-METZ CEDEX sous enveloppe affranchie

Réponses possibles sur internet

www.eau2015-rhin-meuse.fr



Vous pourrez retrouver ultérieurement sur le site, la synthèse de vos avis.

Pour en savoir +

sur les problématiques rencontrées à l'échelle de notre territoire

Eau & Santé

Les pesticides sont dangereux pour les êtres vivants

Pesticides, avis de recherche

Les résidus de pesticides et de médicaments en provenance de l'activité humaine sont présents partout dans les eaux, nappes et rivières. Certaines substances chimiques, comme les pesticides, sont nocives à faibles doses et pas faciles à repérer dans les eaux. Elles peuvent agir sur le système hormonal des êtres vivants (y compris chez l'homme) et sur leur santé (cancers, malformations, stérilité...).



Protéger l'eau, c'est protéger sa nature !

L'eau coule du robinet. D'où vient-elle ? De la terre. Elle est prélevée dans les nappes et dans les rivières. Elle retourne à la terre, dans les nappes et dans les rivières après consommation. Il faut protéger l'eau potable, là où elle se trouve, dans la nature.

Eau & Dépollution

Nous produisons plus de déchets que la nature et l'eau ne peuvent absorber

Notre société produit plus de déchets que la terre ne peut en absorber ! Réduire les déchets et les rejets polluants dans les eaux, poursuivre le traitement des pollutions de toutes natures et de toutes origines s'impose.

Pas de pause pour l'épuration

Près de 600 stations d'épuration existent dans les collectivités du bassin mais un millier de petites communes doivent mettre aux normes leur assainissement des eaux et une quarantaine d'agglomérations moyennes doivent encore mettre aux normes leurs stations d'épuration des eaux usées urbaines.

Toxiques

On doit connaître, réduire et éliminer progressivement les émissions d'hydrocarbures, de métaux lourds, de solvants et autres substances toxiques dangereuses.

L'industrie et l'artisanat peuvent produire et utiliser des substances qui sont toxiques. A terme, les entreprises devront éliminer ou remplacer les substances les plus dangereuses. Les particuliers sont aussi concernés car certains produits dangereux se retrouvent dans les rejets d'eaux usées urbaines.

Pesticides, revoir nos pratiques

(cf. Enjeu Eau et Santé) L'agriculture est grosse utilisatrice de ces produits. Les villes et les villages aussi. La SNCF, les golfs, les particuliers, les jardiniers professionnels et amateurs les utilisent également ! Le changement de pratiques par le monde agricole et non agricole (collectivités, pouvoirs publics, particuliers), le soutien à une agriculture raisonnée et/ou biologique par la collectivité et les particuliers, l'engagement des communes à ne plus utiliser des pesticides, notre



choix de jardiner au naturel, sont des pistes sérieuses d'actions.

Nitrates, ne pas s'arrêter

Des matières fertilisantes contenant des nitrates améliorent les rendements des cultures mais il peut subsister un excédent d'azote quand les cultures n'absorbent pas tous les fertilisants apportés. Le plus souvent, ils sont « lessivés » par les pluies et entraînés dans les eaux de nappes rendant celles-ci impropres à la consommation de l'eau potable. La profession agricole a fait des efforts qui ont permis de stabiliser les teneurs en nitrates dans les nappes d'eau souterraine du bassin. Il faut poursuivre et intensifier cette action.

Eau & Rareté

On a de l'eau mais il est prudent de l'économiser

L'eau ne manque pas dans le bassin Rhin-Meuse mais par endroit elle peut se faire rare. Dans le sud du département des Vosges, la principale nappe de Lorraine montre un déséquilibre en eau. Le climat peut influencer l'environnement comme lors de la grande canicule de 2003. On ne mesure pas encore tous les effets du changement climatique. L'eau peut se raréfier en raison de transferts d'eau d'un endroit à un autre. Exemple, les eaux collectées par les égouts sont rejetées après épuration loin de l'endroit où elles ont été captées pour être distribuées aux robinets. L'activité économique peut créer des perturbations dans le cycle naturel de l'eau. Cela a été le cas pour l'activité minière dans le bassin. Des économies d'eau vont être nécessaires.



Eau & Organisation de l'espace du territoire



**Endiguer les eaux peut conduire à des catastrophes !
Trop de béton, trop de goudron provoquent des pollutions des eaux**

Mieux vivre avec les crues

Il est possible de garantir notre sécurité tout en préservant des espaces « libres » pour les eaux des rivières et fleuves. Cela permet de dissiper le surplus d'énergie des eaux en crue, de recharger les nappes, de garantir la sécurité des biens et des personnes et préserver le bon état de l'eau.
Créer ces zones naturelles « tampons » pour les crues est préférable à la construction

d'ouvrages (digues, barrages). Certains ouvrages peuvent avoir des effets néfastes. Ils augmentent la force des crues en aval. Des catastrophes se produisent.

L'imperméabilisation des sols en ville (parkings, places...) entraîne des pollutions par temps de pluie et des transferts d'eau polluée. Des techniques dites « alternatives » existent. Elles permettent l'infiltration des eaux de pluie dans le sous-sol, ce qui les filtre

et régénère les ressources en eau sans les polluer. La végétation en ville (sans pesticide) a aussi une fonction très bénéfique pour la qualité de l'eau et de l'air et limite l'effet de serre.

Revégétaliser les rives des cours d'eau est indispensable pour protéger la qualité de l'eau des rivières et la faune.

Eau, Nature & Biodiversité



Feu rouge ! Nature et biodiversité déclinent vite !

Brochets, écrevisses à patte blanche, râles des genêts (un oiseau) sont les témoins vivants de notre environnement sauvegardé, de nos eaux et milieux associés, réservoirs de biodiversité. Épargner les milieux naturels aquatiques, **les rivières**, leur donner de l'espace, créer des lieux de vie, offrir des voies de migration au saumon et à la truite de mer, c'est une assurance vie ! On restaure (collectivités, associations de pêche) actuellement 300 à 400 km par an de végétation des cours d'eau dans le bassin, il faudrait passer à 500 km par an.

Les **zones humides** (étangs, marais, tourbières, prairies, forêts alluviales...) stockent le trop plein d'eau qu'elles restituent lors des sécheresses, stockent le carbone et limitent les effets du changement climatique. La moitié des zones humides françaises ont disparu. Dans le bassin Rhin-Meuse, on restaure (collectivités, pouvoirs publics, associations) actuellement 300 à 400 hectares de zones humides par an. A côté, il faudrait en recréer autant en même temps. Remblaiements, retournements de prairies, pratiques agricoles non raisonnées, urbanisation non contrô-

lée... entraînent le déclin de la nature, de la biodiversité et de notre assurance vie ! Pour atteindre le bon état des eaux, il faut mener deux actions conjointes : lutter contre les pollutions des eaux et restaurer les fonctions naturelles des milieux aquatiques (rivières, zones humides) et leur diversité écologique qui nous rendent de grands services (autoépuration, stockage de trop plein d'eau, stockage de carbone...). Cela est efficace et moins cher pour la collectivité.

Protéger l'eau, c'est protéger sa nature !

Eau & Europe

Nous sommes plusieurs millions de personnes à vivre le long du Rhin et de la Meuse

Dans le bassin Rhin-Meuse, les eaux coulent vers la Mer du Nord via plusieurs pays voisins européens comme on le voit sur la carte de ce document. Nous partageons avec nos voisins européens les mêmes eaux. Nous sommes solidaires dans leur protection.

Des agences de l'eau à votre service



Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Secrétariat du Comité de bassin Rhin-Meuse
Le Longeau - Route de Lessy - Rozérouilles
B.P. 30019 - 57161 MOULINS-LES-METZ - CEDEX
Tél. 03 87 34 48 59 - Mail : consultationdupublic@eau-rhin-meuse.fr

SDAGE, PROGRAMMES DE MESURES ? Où les consulter ?

Rendez-vous sur internet sur www.eau2015-rhin-meuse.fr
ou à la préfecture de votre région et au siège de l'agence de l'eau



Agence de l'eau Rhin-Meuse - 100 rue de la République - 57000 Metz
 Imprimé sur papier recyclé

ANNEXE 3 : L'affiche de la consultation 2008

**BLOUP
BLOUP!**
**Merci d'avance !*

**Pour construire l'avenir
de l'eau dans notre région,
donnez-nous votre avis**

Pour obtenir le questionnaire :

- à l'agence de l'eau au 03 87 34 48 59
- sur www.eau2015-rhin-meuse.fr
- dans votre préfecture

**L'eau c'est la vie.
Donnez-nous votre avis !**

CONSULTATION NATIONALE 15 avril → 15 octobre 2008

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE
Ministère de l'Énergie, du Transport, du Développement Durable, du Climat et de la Mer

Toute l'information sur l'eau : www.eaufrance.fr

ANNEXE 4 : Tableau récapitulatif des réponses des assemblées en 2009

Assemblée consultée	Nom - Prénom du Président	Avis reçu		Date avis
		Oui	Non	(date courrier)
Conseil général des Ardennes	M. HURE Benoît	Oui		18/05/09
Conseil général de la Haute-Marne	M. SIDO Bruno	Oui		19/05/09
Conseil général de la Meurthe & Moselle	M. DINET Michel	Oui		05/05/09
Conseil général de la Meuse	M. NAMY Christian	Oui		21/04/09
Conseil général de la Moselle	M. LEROY Philippe	Oui		05/05/09
Conseil général du Bas-Rhin	M. KENNEL Guy Dominique	Oui		26/05/09
Conseil Général du Haut-Rhin	M. BUTTNER Charles	Oui		07/05/09
Conseil Général des Vosges	M. PONCELET Christian	Oui		29/04/09
Conseil régional d'Alsace	M. ZELLER Adrien	Oui		16/04/09
Conseil régional de Champagne-Ardenne	M. BACHY Jean-Paul	Oui		04/05/09
Conseil régional de Lorraine	M. MASSERET Jean-Pierre	Oui		18/05/09
Conseil économique et social d'Alsace	M. STALTER Bernard	Oui		06/05/09
Conseil économique et social de Champagne	M. TASSIN	Oui		07/05/09
Conseil économique et social de Lorraine	M. CAYZELLE Roger		Non	
Chambre d'agriculture des Ardennes	M. MICHEL Pierre	Oui		29/04/09
Chambre d'agriculture de la Haute-Marne	M. COURTOUX Jean-Louis	Oui		28/04/09
Chambre d'agriculture de la Meurthe & Moselle	M. RENOARD Gérard	Oui		05/05/09
Chambre d'agriculture de la Meuse	M. PELLETIER Jean-Luc	Oui		02/06/09
Chambre d'agriculture de la Moselle	M. HENRION Antoine	Oui		12/06/09
Chambre d'agriculture du Bas-Rhin	M. BASTIAN Jean-Paul	Oui		29/06/09
Chambre d'agriculture du Haut-Rhin	M. WENDLINGER Laurent	Oui		27/04/09
Chambre d'agriculture des Vosges	M. GREMILLET Daniel	Oui		29/04/09
Chambre régionale d'agriculture de Champagne	M. NOTAT Jean	Oui		05/05/09
Chambre régionale d'agriculture de Lorraine	M. PELLETIER Jean-Luc	Oui		02/06/09
Chambre régionale d'agriculture d'Alsace	M. BASTIAN Jean-Paul		Non	
Chambre de commerce et d'industrie des Ardennes	M. SPIRE Gérard	Oui		20/05/09
Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Marne	M. AUER Michel	Oui		20/05/09
Chambre de commerce et d'industrie de la Meurthe & Moselle	M. CAROLUS Jean-Pierre	Oui		19/05/09
Chambre de commerce et d'industrie de la Meuse	M. GUBERT Michel	Oui		19/05/09
Chambre de commerce et d'industrie de la Moselle	M. GUILLAUME Philippe	Oui		11/05/09

Assemblée consultée	Nom - Prénom du Président	Avis reçu		Date avis (date courrier)
		Oui	Non	
Chambre de commerce et d'industrie du Bas-Rhin	M. HOERLE Jean-Louis	Oui		07/05/09
Chambre de commerce et d'industrie de Colmar et du Centre Alsace	M. FELLMANN Gérard	Oui		07/05/09
Chambre de commerce et d'industrie de Mulhouse	M. GALLO Jean-Pierre	Oui		07/05/09
Chambre de commerce et d'industrie des Vosges	M. DUBIEF Yves	Oui		11/05/09
Chambre régionale de commerce et d'industrie de Champagne Ardenne	M. CRAVOISIER François	Oui		20/05/09
Chambre régionale de commerce et d'industrie de Lorraine	M. CAROLUS Jean-Pierre	Oui		12/05/09
Chambre régionale de commerce et d'industrie	M. HOERLE Jean-Louis	Oui		07/05/09
La CLE du SAGE Bassin ferrière Conseil régional Lorraine	M. ECKERT Christian	Oui		11/05/09
La CLE du SAGE Bassin Houiller direction de l'environnement et de l'aménagement du territoire	Mme HAMANN Simone	Oui		06/05/09
La CLE du SAGE Moder CG Bas-Rhin services rivières antenne de Haguenau	M. BERTRAND Rémi	Oui		04/05/09
La CLE du SAGE III Nappe Rhin Conseil Général Bas-Rhin	M. VONAU Jean-Laurent	Oui		04/05/09
La CLE du SAGE Griessen Liepvette Maison du Conseil Général	M. RIEBEL Jean-Marc	Oui		04/05/09
La CLE du SAGE Thur DDAF Haut-Rhin	M. EGLER Pierre		Non	
La CLE du SAGE Largue - SMARLM	M. DIETMANN Daniel	Oui		03/06/09
Chambre de métiers des Ardennes	M. SUTTER Alain		Non	
Chambre de métiers de la Haute-Marne	M. MOUTON Jean-Louis		Non	
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Meurthe & Moselle	Mme NICOLAS Danielle	Oui		
Chambre de métiers de la Meuse	M. BIANCHI Frédéric		Non	
Chambre de métiers de la Moselle	M. STREIFF Pierre	Oui		11/05/09
Chambre de métiers du Bas Rhin	M. FREYD Jean-Louis	Oui		14/01/09
Chambre de métiers de Colmar	M. BECHLER Jean-Pierre	Oui		02/06/09
Président Chambre de métiers de Mulhouse	M. MEYER Michel		Non	
Chambre de métiers des Vosges	M. KNEUSS Pascal	Oui		20/05/09
Chambre régionale de métiers d'Alsace	M. STALTER Bernard		Non	
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Champagne Ardenne	M. SUTTER Alain		Non	
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Lorraine	M. KNEUSS Pascal		Non	
L'Entente Oise Aisne	M. SEIMBILLE Gérard	Oui		12/05/09
L'EPAMA	M. JEANTEUR Jacques	Oui		10/04/09
Le Comité national de l'eau	M. FLAJOLET André	Oui		22/04/09
Le Conseil supérieur de l'énergie	M. ABADIE Pierre Maire	Oui		12/05/09

ANNEXE 5 : Déclaration environnementale

Déclaration environnementale des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des districts Rhin et Meuse

Préambule

Conformément à la directive européenne 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, les SDAGE doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Cette dernière a pour but d'identifier les éventuels impacts négatifs sur d'autres compartiments de l'environnement que celui visé directement, à savoir l'eau, et de les limiter.

Cette évaluation environnementale est constituée :

- Du rapport environnemental ;
- De l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement, en l'occurrence le Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse ;
- De la déclaration environnementale.

1. Modalités de prise en compte du rapport environnemental et des consultations

1.1. Prise en compte du rapport environnemental

Les rapports environnementaux du Rhin et de la Meuse, accompagnés de l'avis du Préfet coordonnateur de bassin, ont été mis à la disposition du public pendant les différentes phases de consultation de 2008 et 2009.

Les SDAGE Rhin et Meuse ont un impact globalement positif sur l'environnement

L'avis du Préfet coordonnateur de bassin stipule que « les obligations et résultats fixés par la DCE imposent, par nature, une prise en compte de l'environnement par les projets de SDAGE Rhin et Meuse » et que « cette prise en compte est réelle et porteuse d'avancées particulièrement substantielles, au-delà même des objectifs fixés. ».

Les rapports environnementaux du Rhin et de la Meuse concluent quant à eux que « le SDAGE a un impact prévisionnel clairement positif sur les enjeux environnementaux et constitue ainsi une pièce maîtresse de la politique environnementale » des deux districts.

Ainsi, les enjeux de l'eau, de la santé humaine, de la biodiversité et des risques naturels sont impactés très positivement par les SDAGE Rhin et Meuse, qui ont pour objectif une reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, mais aussi la préservation et la restauration des zones humides, de la continuité écologique, des habitats aquatiques, ou encore la prévention des risques d'inondation ou de coulées boueuses.

Il en va de même pour les enjeux internationaux et les enjeux transversaux tels que l'écocitoyenneté, l'aménagement du territoire et les changements climatiques. Pour ces deux derniers points, le rapport environnemental précise que les projets de SDAGE Rhin et Meuse « intègrent très fortement et à bon escient ces deux dimensions ».

Les autres enjeux (sols et sous-sols, déchets, air, énergie, effet de serre) sont globalement impactés de façon positive ou neutre.

Aucun impact négatif avéré significatif sur l'environnement ne ressort donc de l'évaluation environnementale des SDAGE des districts Rhin et Meuse.

Quelques points particuliers de vigilance ont été relevés

Le rapport environnemental soulève :

- Deux points de vigilance, dont l'impact dépendra de la manière d'appliquer les dispositions prévues : la gestion des boues d'épuration et de leur augmentation, ainsi que l'impact sur l'effet de serre de la limitation du potentiel hydroélectrique et de la multiplication des ouvrages d'épuration ;
- Deux points particuliers à examiner : la gestion des risques technologiques (pollutions accidentelles liées aux sites SEVESO par exemple ; sites et sols pollués) et celle du risque d'affaissement minier.

L'avis du Préfet préconise pour sa part un approfondissement de la hiérarchisation et de la territorialisation des enjeux dans les SDAGE Rhin et Meuse. Il souligne également le caractère général du rapport environnemental qui ne peut permettre d'appréhender des questions précises.

S'agissant des volumes de boues d'épuration, en visant l'amélioration du dispositif d'assainissement pour atteindre les objectifs environnementaux qu'il fixe, le SDAGE pourrait induire une augmentation des volumes produits. Il est prévu d'anticiper de telles dérives par la mise en place de filières de valorisation ou de traitement adaptées.

S'agissant de la maîtrise de la consommation énergétique et de la limitation de l'émission de gaz à effet de serre, l'amélioration des performances des ouvrages de traitement des eaux visée par le SDAGE pourrait déboucher sur une surconsommation d'énergie. Il faudra donc veiller à maîtriser les consommations ou à les compenser par une valorisation énergétique (biogaz par exemple).

Le potentiel de développement de l'hydroélectricité est faible sur les districts du Rhin et de la Meuse, et l'impact du SDAGE, estimé sur une base maximaliste, est limité (26 MW, 128 000 MWh pour le Rhin ; 43 kW, 201 MWh pour la Meuse). Il faudra s'assurer qu'une meilleure exploitation des ouvrages hydroélectriques existants, ainsi que la mobilisation d'autres énergies renouvelables et la limitation de la demande viennent compenser ce faible manque à gagner, qu'il convient toutefois de mettre en regard des bénéfices environnementaux liés à la préservation des milieux aquatiques.

Pour les pollutions liées aux sites SEVESO, il n'a pas été jugé utile d'aller au-delà du dispositif réglementaire existant. Quant aux problématiques liées aux bassins miniers, le Comité de bassin a estimé qu'elles ont vocation à être traitées *via* les SAGE.

Concernant la localisation et la hiérarchisation des pressions, des synthèses par bassin élémentaire sont fournis dans les documents d'accompagnement du SDAGE (tomes 8 et 9). Des cartes d'occupation des sols et de localisation des enjeux agricoles ont été rajoutées dans les annexes cartographiques du SDAGE afin d'illustrer les orientations fondamentales et dispositions du thème « Eau et pollution ».

1.2. Prise en compte des consultations

Transparence, équité, respect des décisions antérieures : trois règles d'or pour prendre en compte les avis des citoyens et des acteurs

La consultation des citoyens s'est déroulée du 15 avril au 15 octobre 2008. Elle a été suivie de la consultation des acteurs, avec une première phase de janvier à mai 2009 qui concernait les Conseils régionaux, leurs Conseils économiques et sociaux, les Conseils généraux, les Chambres consulaires, les Commissions locales de l'eau et les Établissements publics territoriaux de bassin, et une deuxième phase à l'automne 2009 qui visait les Parcs naturels régionaux et le Comité de gestion des poissons migrateurs.

Pour ces différentes consultations, le Comité de bassin Rhin-Meuse a opté pour une démarche de transparence totale et d'exhaustivité.

Tous les avis des citoyens, qu'il s'agisse des réponses aux questionnaires ou des avis libres, ont été examinés et traités par un bureau d'étude indépendant, dont le rapport de synthèse est disponible sur le site Internet <http://www.eau2015-rhin-meuse.fr>.

Toutes les remarques des assemblées ont été examinées une à une et leurs modalités de prise en compte figurent dans un tableau mis en ligne sur le même site.

Par ailleurs, le Comité de bassin a veillé à l'équité entre les acteurs et à la recherche de décisions équilibrées, en accordant la même importance à chaque remarque et en recherchant des compromis en cas d'avis divergents.

Le Comité de bassin a également été soucieux de respecter les décisions prises antérieurement. La prise en compte des avis des assemblées ne devait en aucun cas remettre en question les ambitions issues de la consultation des citoyens ou encore les consensus forgés par les instances de bassin.

La consultation des citoyens a débouché sur des modifications profondes des documents

L'architecture des SDAGE et des Programmes de mesures Rhin et Meuse est une émanation directe de la première consultation des citoyens de 2005 sur l'État des lieux. En effet, les six thèmes qui structurent ces documents découlent directement des 12 questions importantes qui avaient alors été identifiées.

La consultation de 2008 a révélé que les citoyens adhéraient à l'ambition des SDAGE tout en étant sceptiques quant à l'efficacité des moyens pour y parvenir. Cette consultation a débouché sur des modifications substantielles des documents :

- Le souhait du public d'accélérer le rythme de reconquête de la bonne qualité des milieux aquatiques s'est traduit par une révision à la hausse du nombre de masses d'eau ayant un objectif de bon état écologique dès 2015 ;

- Le souhait d'une optimisation de l'efficacité des actions et d'une répartition plus juste des charges financières pour soulager les ménages s'est traduit par une révision des mesures prévues pour l'assainissement des collectivités. Ainsi, à l'issue d'une analyse coûts-efficacité renforcée, seules les actions les plus significatives pour l'atteinte du bon état ont été conservées, d'où un allègement d'environ 500 millions d'euros des Programmes de mesures Rhin et Meuse ;
- L'attachement du public à réduire les obstacles à la libre circulation des poissons dans les cours d'eau a débouché sur deux mesures phares supplémentaires avec la construction de passes à poissons sur le Rhin, à Strasbourg et Gerstheim ;
- Il a par ailleurs été décidé de maintenir une vigilance sur les pratiques d'urbanisation dans les zones à risques. Il est proposé de suivre l'évolution des pratiques au regard des dispositions du SDAGE et d'en dresser un bilan précis d'ici à fin 2012.

La consultation des acteurs a débouché sur des modifications importantes des documents, sans remise en cause des avis des citoyens

Suite à la consultation des acteurs, l'ambition générale des SDAGE a été confirmée et les objectifs environnementaux n'ont pas été globalement remis en question.

- Cette consultation a débouché sur une révision très importante du volet agricole des Programmes de mesures. En effet, la maîtrise des pollutions diffuses a été identifiée comme un enjeu majeur par les assemblées comme par les citoyens. La mise en place d'un plan spécial pour reconquérir la qualité de tous les captages destinés à l'eau potable, le renforcement de l'agriculture biologique, la généralisation des bandes enherbées le long des cours d'eau et le renforcement de la couverture des sols en période de lessivage ont été actés. Le coût des actions pour lutter contre les pollutions diffuses a ainsi été multiplié par quatre environ ;
- De plus, cette consultation des assemblées a débouché sur des modifications très précises ayant eu un impact profond sur les documents. Ainsi, la rédaction de 30 orientations fondamentales ou dispositions a été revue. L'objectif de bon état de trois masses d'eau a été reporté en 2021, puisque les arguments invoqués étaient recevables dans le cadre de la DCE, et le statut de sept d'entre elles a été modifié (masse d'eau naturelle / masse d'eau fortement modifiée).

La prise en compte de la consultation des acteurs a été au-delà de la modification des documents

Au-delà des modifications des documents, la consultation des assemblées a mis en lumière différentes préoccupations :

- Tout d'abord, la réduction des substances toxiques est un sujet important pour les acteurs, qui suscite néanmoins des inquiétudes quant à ses impacts socio-économiques. Les acteurs économiques seront donc étroitement associés aux actions dans ce domaine lors de la phase de mise en œuvre des SDAGE ;
- De plus, de façon générale, les assemblées expriment des inquiétudes sur les impacts économiques des SDAGE et Programmes de mesures : les petites collectivités expriment un besoin renforcé de financements et la question de la solidarité de bassin est posée. La Commission des programmes du Comité de bassin traitera ces aspects ;
- Les assemblées soulignant la complexité des documents et la nécessité de faire évoluer les comportements des citoyens pour atteindre les objectifs du SDAGE, la Commission Information du public établira un plan de communication et de sensibilisation sur les aspects les plus importants ;

- En parallèle de la mise en œuvre du SDAGE et des Programmes de mesures, le Comité de bassin et ses commissions se pencheront sur des questions générales soulevées par les assemblées, telles que l'amélioration de la prise en compte des changements climatiques, la cohérence des politiques publiques, l'équilibre entre les différents enjeux environnementaux, la recherche qui doit accompagner la mise en œuvre des SDAGE.

Les consultations transfrontières

L'article 7 de la directive 2001/42/CE et l'article L.122-9 du Code de l'environnement prévoient que les projets de plans dont la mise en œuvre est susceptible de produire des effets notables sur l'environnement d'un autre État membre de la Communauté européenne soient transmis aux autorités de cet État, à la demande de celle-ci ou à l'initiative des autorités françaises. Ainsi, à partir du 5 août 2008, la France a consulté sur les projets de SDAGE Rhin et Meuse les autorités néerlandaises, allemandes, luxembourgeoises, et belges. Elle a également consulté les autorités suisses en application de la convention de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière du 25 février 1991, qui encourage les parties à la convention à appliquer les principes que celle-ci contient également aux plans et programmes.

Les avis reçus abordent principalement le problème de la continuité écologique sur le Rhin en soulignant qu'il n'est pas suffisamment pris en compte dans les documents transmis.

En réponse à cette demande et à celle du public, comme souligné plus haut, deux mesures phares supplémentaires ont été inscrites avec la construction de passes à poissons sur les ouvrages de Strasbourg et de Gerstheim sur le cours du Rhin, ce qui devrait permettre, notamment, l'accès à l'hydrosystème Elz-Dreisam par les migrateurs amphihalins.

Un avis souligne également des divergences sur l'état actuel des masses d'eau du Rhin (1 à 4) en ce qui concerne l'état chimique. De nombreuses réunions de coordination menées en 2009 au sein du secteur de travail Rhin supérieur ont permis d'aboutir à une mise en cohérence de l'état chimique de ces masses d'eau de chaque côté du Rhin.

Enfin, et de manière plus globale, au sein des commissions internationales fluviales de nombreuses réunions de concertation et d'échanges ont permis de coordonner les objectifs prévus dans les différents projets de Plans de gestion.

2. Motifs ayant fondé les choix opérés par les SDAGE Rhin et Meuse, compte tenu des diverses solutions envisagées

L'élaboration des SDAGE et des Programmes de mesures est un processus de co-construction ayant associé de nombreux acteurs, tant dans le cadre du Comité de bassin et de ses commissions (Commission SDAGE, Commissions géographiques) qu'au sein des multiples groupes de travail associés.

Cette démarche a été guidée par la recherche du meilleur équilibre entre l'atteinte des objectifs environnementaux et les aspirations des acteurs des districts du Rhin et de la Meuse et, pour aboutir au compromis actuel, les instances de bassin ont été amenées à faire des choix sur l'ambition portée par les SDAGE.

Ainsi, une démarche d'optimisation des actions proposées a été menée à travers les analyses coûts-efficacité. Ces dernières ont ainsi permis de choisir, parmi les différentes solutions envisageables, celles qui étaient les plus efficaces au moindre coût.

Parallèlement à cette recherche d'efficacité, une claire volonté d'ambition a été affichée. Pour chaque masse d'eau, parmi les trois délais possibles pour atteindre le bon état, l'alternative la plus ambitieuse qui soit réaliste a été choisie. En effet, pour chaque masse d'eau, le délai assigné à l'atteinte du bon état est le résultat d'une vérification minutieuse que, dans les délais impartis, les mesures sont techniquement réalisables, économiquement supportables et écologiquement efficaces. Pour les critères d'acceptabilité économique précédant les analyses coûts-bénéfices, le Comité de bassin a eu à choisir entre deux scénarios. Il a opté pour le plus ambitieux. Des notes méthodologiques détaillées sur le sujet sont disponibles.

S'agissant des orientations fondamentales et des dispositions, même si le plus souvent un consensus a été trouvé au sein des groupes de travail, le Comité de bassin a parfois eu à trancher entre plusieurs variantes d'ambition différente. C'est le cas notamment pour les aspects liés à l'aménagement du territoire, pour lesquels le Comité de bassin a choisi de maintenir des règles contraignantes dès lors qu'il les a jugées proportionnées aux enjeux.

3. Mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre des SDAGE Rhin et Meuse

L'évaluation de l'impact des SDAGE se fait principalement à travers le Programme de surveillance et les indicateurs du tableau de bord des SDAGE.

Le Programme de surveillance des eaux

Il organise les activités de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau dans les districts du Rhin et de la Meuse. Déjà effectif, ce programme comporte notamment :

- **Le contrôle de surveillance**, pérenne, conçu pour fournir une image globale de l'état des masses d'eau ;
- **Le contrôle opérationnel**, à durée finie, destiné à suivre les effets des mesures mises en œuvre sur les milieux dégradés ;
- **Le contrôle additionnel**, pérenne, qui porte sur les zones ou sites déjà concernés par des engagements internationaux (captage, baignades, Natura 2000) ;
- **Le contrôle d'enquête**, ponctuel, qui doit être effectué lorsque la raison d'une dégradation est inconnue et qu'un contrôle opérationnel n'a pas encore été établi.

En outre, l'objet de ces réseaux n'est pas seulement de rendre compte de la situation mais aussi de fournir des éléments pour anticiper des évolutions futures.

Le tableau de bord de suivi du SDAGE

Il est composé de 34 indicateurs, dont 21 nationaux et 13 spécifiques aux districts du Rhin et/ou de la Meuse.

Les indicateurs nationaux sont organisés en 14 rubriques, qui couvrent l'ensemble du domaine d'application du SDAGE. Il s'agit d'indicateurs d'état (exemple : état des milieux), de pressions (exemple : activité humaine à l'origine de pollutions) et de réponse (exemple : actes réglementaires).

Pour les indicateurs locaux, le choix s'est porté sur les points nécessitant le plus de vigilance, à savoir :

- Des problématiques générales requérant des évolutions importantes de la société, telles que la réduction des pollutions diffuses agricoles, la gestion des inondations et de l'urbanisme, la reconquête de la qualité des captages destinés à l'alimentation en eau potable, la préservation des zones humides ;
- Des problématiques constituant un enjeu local fort, tels que le niveau de la nappe des grès du Trias inférieur, le taux de chlorures dans la Moselle et sa nappe alluviale, le taux de mercure dans la Thur et l'Ill, ou encore la teneur en sulfates de la nappe du bassin ferrifère ;
- Les points nécessitant une coordination internationale, tels la continuité écologique ou le niveau de pollution aux points frontières ;
- Les questions de gouvernance, telles que l'évolution du prix de l'eau, de la structure des financements des actions découlant du SDAGE ou le nombre et la nature des contentieux nés de son application.

Agence de l'eau Rhin-Meuse

"le Longeau" - route de Lessy
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz Cedex
Tél.: 03 87 34 47 00 - Fax: 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr
www.eau-rhin-meuse.fr

**Direction régionale de l'environnement
de Lorraine - Délégation de bassin**

19, avenue Foch - BP 60223
57005 Metz Cedex 1
Tél.: 03 87 39 99 99 - Fax: 03 87 39 99 50
diren@lorraine.ecologie.gouv.fr
www.lorraine.ecologie.gouv.fr

SDAGE
2010-2015
des districts Rhin et Meuse
partie française

TOME
16

www.eau2015-rhin-meuse.fr

Éditeur : Agence de l'eau Rhin-Meuse
200 exemplaires – version 8 – novembre 2009
Imprimé sur papier recyclé

